

DECISION N° [112-2024]

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212700561-20240411-DAJ-DEC-24-134-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2024

Publication : 12/04/2024

Portant signature du devis JM Prestations pour l'animation de la journée du 06 juillet 2024

[Madame le Maire de la Ville de Bernay],

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Commande Publique ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu le devis n°DE004198 établi par Rlimite pour un montant de 3448€HT pour animer la journée du 06 juillet 2024 ;

DECIDE :

De valider le devis de la société **JM Prestations** d'un montant de **3448 € HT**.

Marie-Lyne VAGNER